

# Investissement public

## Trop d'inégalités entre les régions

• Celles-ci restent très dépendantes de l'action de l'Etat

• Défaillance du système de répartition du financement public

COMMENT recadrer l'action de l'Etat au niveau local pour assurer une meilleure équité entre les régions? C'est la question à laquelle le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a essayé de répondre, dans son rapport sur la répartition territoriale de l'investissement public. Un avis élaboré suite à une saisine de la Chambre des conseillers. L'idée est de faire le point sur la situation de l'intervention de l'Etat, en tant qu'acteur de développement au niveau local. Ce rapport confirme les défaillances relevées auparavant, concernant la concentration des investissements dans des régions au détriment des autres. C'est le cas notamment des provinces du sud, où «la dépense publique atteint 5.500 DH par personne, soit un niveau supérieur de 31%

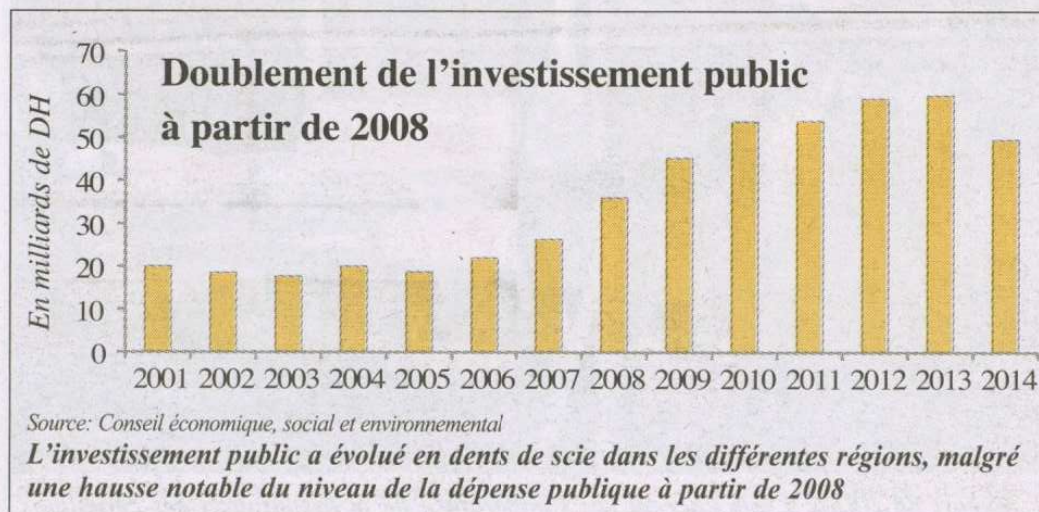
par rapport à la moyenne nationale». Dans cette région, l'Etat et ses démembrements participent à hauteur de 54% au PIB local. Ce qui montre la dépendance des régions par rapport à l'intervention de l'Etat.

Globalement, le rapport du CESE pointe

compliquer davantage la situation». Ce document pointe aussi «la faiblesse du réseau de transport qui limite les capacités de développement de certaines régions, dont notamment les zones montagneuses. «Ce qui plombe les potentialités de valorisation

férés de manière forfaitaire aux différentes régions, sans prendre en considération leurs superficies respectives et nombre de leurs populations. Ce qui se traduit par une répartition inéquitable, qui ne profite pas aux plus démunis». Cela est couplé à une «faible utilisation des outils de coopération et de solidarité entre les collectivités, notamment l'intercommunalité, pour la réalisation de certains projets comme les stations d'épuration des eaux usées, les décharges contrôlées...». La faible attractivité du système de fonctionariat au niveau régional est également pointée. Ce qui pose un problème de capacité de l'administration territoriale à relever les défis de la régionalisation avancée. D'autant plus que «les programmes de formation et de renforcement des compétences mis en place au profit des fonctionnaires des collectivités territoriales et des services extérieurs ont eu des effets limités, à cause de leur caractère centralisé», fait-on savoir. □

M. A. M.



une série de dysfonctionnements. En tête, «l'accentuation des disparités entre régions et à l'intérieur de ces mêmes entités en termes d'accès aux services de base». Les rédacteurs de cet avis ont mis l'accent sur «le caractère cumulatif de ces disparités, dont le retard de résorption risque de

des ressources naturelles et immatérielles», est-il indiqué. L'avis du CESE a aussi mis à nu certains dysfonctionnements dans le système de financement des régions. Les montants mobilisés par l'Etat au profit des collectivités territoriales, à hauteur de 1% des recettes de l'IS et de l'IR, «sont trans-

Pour réagir à cet article:  
[courrier@leconomiste.com](mailto:courrier@leconomiste.com)

## Investissement public

# Comment assurer l'auto-développement

◆◆◆

- Appel à des partenariats public-privé via des contrats-programmes

- Renforcer l'attractivité des régions pour favoriser l'implantation des investisseurs

- Tendre vers l'émergence de pôles régionaux compétitifs

LA refonte du système d'investissement public au niveau local est décisive pour réussir le virage de la régionalisation avancée. Surtout que la logique de cette nouvelle architecture institutionnelle vise à faire de ces collectivités des territoires de développement économique et social. C'est pour cela que le CESE, qui a élaboré un avis sur la répartition de l'in-



*Le rapport du CESE a mis l'accent sur l'importance de la préparation des conditions pour favoriser la création de pôles régionaux spécialisés, comme cela est déjà le cas pour certaines zones, telle Tanger, qui s'est spécialisée dans l'industrie automobile depuis l'installation de Renault (Ph. L'Economiste)*

vestissement public au niveau régional, a mis l'accent sur la nécessité «d'adopter de nouveaux mécanismes permettant

aux régions de jouer un rôle prépondérant dans leur auto-développement». Il s'agit de la mise en place de partenariats stratégiques public-privé (PPP), au niveau de chaque région. Cette coopération devra être implémentée dans le cadre de contrats-programmes entre l'Etat et les régions, qui seront accompagnés de la valorisation du foncier public et de la promotion des PME au niveau local. Pour cela, le Conseil présidé par Nizar Baraka appelle à la mise en place de structures de consultations, capables de déterminer les potentialités de chaque région et les contraintes à dépasser pour favoriser ces PPP. Autre action importante: la nécessité

vers le développement de l'économie sociale et solidaire. Globalement, le CESE appelle à mettre en place une série de mesures incitatives. Il s'agit de l'instauration d'un cadre fiscal claire, avec des taux attractifs pour l'IS et l'IR. De même, il faudra lancer un dispositif unifié pour la TVA et les taxes locales, afin de poser les bases de l'efficacité et de l'équité de l'impôt, permettant ainsi de couper avec les situations de rente. Les experts du CESE ont aussi appelé à la réorganisation du foncier public, notamment à travers l'adoption de mesures pour la récupération des terrains inexploités, alors qu'ils étaient censés être mobilisés pour des projets d'investissement. Cela devra être accompagné d'un recadrage de l'action de l'administration publique au niveau local, notamment via la mise en place d'une nouvelle logique de gestion des services extérieurs, basée sur la performance, avec des outils de suivi et de contrôle. L'idée est également d'optimiser l'exploitation des ressources régionales au profit du développement local. Cela concerne notamment des domaines qui posent des défis, à l'instar des ressources hydriques. Sur ce point, le CESE recommande de s'équiper, par exemple, en technologies de dessalement de l'eau de mer. Idem pour les ressources halieutiques, dont la valeur ajoutée peut être élevée au niveau régional, à travers le renforcement des activités de l'industrie de transformation. Ce qui devra se traduire par une augmentation des ressources fiscales, parallèlement à la création de nouveaux postes d'emploi. Cette orientation permettra, selon

### Nouveau rôle pour les CRI

LES Centres régionaux d'investissement seront appelés à jouer un rôle décisif dans la nouvelle configuration de l'investissement public dans les régions. En effet, le CESE appelle à une restructuration des CRI avec une révision de leur organisation, en vue de consolider leurs moyens et prérogatives. L'objectif est de leur permettre d'être plus actives dans le domaine du renforcement de l'attractivité des territoires. Cela devra passer notamment par une plus grande implication dans l'élaboration des plans régionaux de développement et d'aménagement du territoire. Cette refonte de l'attribution des CRI permettra également, selon le CESE, de délimiter leurs compétences, afin d'éviter les chevauchements avec les autres entités publiques chargées du développement au niveau local. □

d'élaborer «une charte d'investissement transparente, cohérente et incitative, spécifique à chaque région», est-il noté. Cela devra être accompagné du renforcement de l'attractivité du climat des affaires au niveau régional, afin de favoriser l'implantation des investisseurs nationaux et internationaux. Une orientation qui nécessite des mesures d'accompagnement pour appuyer l'initiative privée. L'idée est aussi d'assurer une plus grande implication des populations locales, surtout les couches vulnérables, notamment à tra-

le CESE, de «favoriser l'émergence de pôles régionaux compétitifs». Cela s'inscrit dans la même logique mise en avant par le projet de régionalisation avancée. D'ailleurs, certaines régions ont déjà donné l'exemple, avec leur spécialisation dans des industries précises, comme l'automobile, l'aéronautique ou les énergies renouvelables. □

M. A. M.

Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com